

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport du conseil du commerce et du développement
sur sa vingt et unième réunion directive**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 1er juillet 1999



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(21)/3
23 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA VINGT ET UNIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 1er juillet 1999

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
I.	Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (Point 2 de l'ordre du jour)	4
II.	Préparation de la dixième session de la Conférence (Point 3 de l'ordre du jour)	9
III.	Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-deuxième session (Point 4 de l'ordre du jour)	12
IV.	QUESTIONS DIVERSES	14
V.	QUESTIONS D'ORGANISATION	18

Annexes

Annexe		
I.	Ordre du jour de la vingtième réunion directive du Conseil	20
II.	Participation	21

Chapitre I

CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90 : ACTIVITÉS DE LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

"Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique - Rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/EX(21)/2).

2. Le **Coordonnateur de la CNUCED pour l'Afrique**, se référant aux débats du Conseil du commerce et du développement à sa dix-huitième réunion directive, a évoqué les domaines dans lesquels les délégations avaient indiqué qu'elles souhaitaient voir des progrès. Concernant le programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains, 7 millions de dollars É.-U. sur les 10 millions de dollars annoncés avaient déjà été versés au fonds d'affectation spéciale du programme, et les activités avaient démarré en mai 1998. Des progrès considérables avaient été faits dans l'exécution du programme. Pour ce qui était du suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, les six principaux organismes avaient intensifié leurs activités et préparé individuellement des mesures visant à répondre aux besoins indiqués dans les évaluations soumises par les pays les moins avancés (PMA), et des tables rondes avaient été prévues pour 17 PMA africains. Dans le domaine de l'investissement, des travaux considérables avaient été entrepris avec l'établissement de guides de l'investissement, et une étude intitulée "FDI in Africa: performance and potential" était en cours de publication. Concernant les travaux d'analyse, 13 études avaient été commandées pour la Conférence internationale de la CNUCED sur une approche comparative du développement de l'Afrique, organisée à Maurice en septembre 1998, et la deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* avait entièrement été consacrée à l'Afrique. Une étude était en cours sur la compétitivité des transports et du commerce des pays africains, qui serait soumise au Conseil à sa session ordinaire.

3. Le porte-parole du **Groupe africain** (Égypte) s'est félicité de la méthode adoptée par le secrétariat de la CNUCED, consistant à soumettre un rapport descriptif sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique à une réunion directive du Conseil, et un rapport analytique à la session ordinaire du Conseil. Évoquant l'éventail des activités réalisées par la CNUCED en faveur de l'Afrique, il a dit que ces activités apportaient un appui essentiel aux efforts déployés par les pays africains pour s'intégrer dans l'économie mondiale et qu'elles devaient être poursuivies compte tenu de l'amélioration modeste des résultats économiques des pays africains. Il a demandé à la CNUCED de contribuer à l'examen par l'Assemblée générale du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. À propos de la situation économique des pays africains, il a souligné la diminution

continue de l'aide publique au développement (APD), l'ampleur de l'endettement des pays africains et le problème de la baisse des prix des produits de base ces dernières années. Des problèmes de capacité de production empêchaient l'Afrique de tirer profit du système commercial. Les six organismes de coopération devaient intensifier leurs activités consécutives à la Réunion de haut niveau consacrée aux PMA. Des mesures urgentes devaient être prises en matière d'allègement de la dette et un examen des mesures intégrées devait être réalisé par la CNUCED, accompagné de recommandations sur les moyens d'accroître l'efficacité de ces mesures. Enfin, le porte-parole a demandé que le programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique soit étendu à d'autres pays africains et que le Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS) soit également élargi. Il a en outre demandé à la CNUCED d'accroître son assistance dans le domaine des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale et d'intensifier le programme relatif aux pôles commerciaux en Afrique.

4. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Chili) s'est félicité des progrès des activités de la CNUCED en faveur des pays africains, mais s'est inquiété de la situation d'autres pays dont l'économie était structurellement faible et vulnérable. Il a demandé à la CNUCED d'apporter un appui aux pays d'autres régions géographiques, en particulier à ceux qui connaissaient des problèmes analogues à ceux des pays africains.

5. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le rapport du secrétariat et la déclaration du Coordonnateur de la CNUCED pour l'Afrique donnaient certes ensemble une vue détaillée des activités de la CNUCED à l'appui du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, mais que le Conseil, à sa dix-huitième réunion directive, avait surtout demandé au secrétariat de la CNUCED de fournir des renseignements plus détaillés sur ses objectifs et les résultats obtenus, ainsi que sur les incidences des travaux financés tant sur le budget ordinaire que sur des ressources extrabudgétaires. Concernant la recherche et l'analyse des politiques, il a insisté sur l'utilité du concept d'"État à vocation de développement", c'est-à-dire d'un État qui soit allégé et efficace et qui assure les conditions propices au développement des entreprises. L'Union européenne était déterminée à contribuer au renforcement des capacités dans des États de cette nature. La liste des activités sectorielles présentée dans le rapport n'indiquait pas ce que ces activités apportaient de plus au Nouveau Programme. Les programmes de coopération technique étaient morcelés et devaient donc être recentrés, avec une plus grande homogénéisation des différentes activités. La libéralisation du commerce constituait un élément essentiel de la mise en place d'un environnement favorable à un développement économique soutenu et extraverti et à la compétitivité. Rappelant l'argument présenté dans le *Rapport de 1998 sur les pays les moins avancés*, selon lequel le manque d'ouverture était la principale cause de la faiblesse de la croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne, le représentant a dit que la libéralisation devrait être compatible avec un mode de croissance qui soit équitablement partagé et qui conduise à une diminution de la pauvreté. L'Union européenne encouragerait activement la participation des pays en développement aux futures négociations commerciales multilatérales.

6. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a dit que le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* offrait une analyse des plus utiles des problèmes de développement des pays africains. Le développement de l'Afrique continuait, malheureusement, d'être freiné par des problèmes de capacité de production, par la diminution des flux de ressources et par un surendettement tout à fait considérable. Le rapport présenté à la réunion directive témoignait de l'action d'envergure engagée par la CNUCED pour renforcer les capacités et les institutions en Afrique et aider les pays à participer au prochain cycle de négociations commerciales multilatérales. Se référant à l'Atelier de coordination des hauts conseillers des ministres du commerce des PMA et à l'Atelier régional africain de négociateurs pour les questions commerciales organisés en Afrique du Sud, le représentant a déclaré que son pays avait bénéficié à cet égard des programmes de renforcement des capacités de la CNUCED. La problématique du développement en Afrique exigeait une approche globale et intégrée des problèmes liés au surendettement, à la baisse des flux d'APD et d'investissements privés et aux déséquilibres du système commercial international. La CNUCED était tout à fait en mesure d'apporter une certaine cohérence aux programmes et aux politiques des institutions internationales. Le représentant attendait avec intérêt le rapport que publierait courant 1999 la CNUCED sur les coûts de transport et la compétitivité du commerce africain.

7. Le représentant du **Maroc** a dit que le rapport présentait une vue d'ensemble utile des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Il s'est déclaré satisfait des travaux de recherche et d'analyse entrepris par la CNUCED depuis 1997 et a remercié le Gouvernement japonais de l'appui fourni à cet égard à la CNUCED, notamment pour l'organisation de la conférence tenue à Maurice, et il a demandé à être informé de la suite qui avait été donnée à cette conférence. Il a encouragé le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse dans les secteurs où les pays africains étaient confrontés à de réels problèmes d'intégration et s'est félicité du soutien apporté par la CNUCED aux pays africains sur des questions concernant le commerce et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il a néanmoins déploré que le programme intégré d'assistance technique ne soit devenu opérationnel que très récemment et qu'un petit nombre seulement de pays puissent en bénéficier. Il s'est félicité de l'intention du secrétariat d'analyser les contraintes pesant sur l'offre dans les PMA dans ses futurs rapports, mais s'est déclaré préoccupé par la lenteur de l'application des décisions prises à la Réunion de haut niveau sur les PMA, ainsi que du suivi envisagé. Il s'est déclaré satisfait des efforts faits par le secrétariat pour aider les pays africains à se préparer à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, avec notamment l'organisation d'ateliers à Sun City et à Pretoria. La publication imminente d'un rapport sur l'investissement en Afrique pourrait aider à modifier l'image de l'Afrique dans l'esprit des investisseurs et convaincre ceux-ci qu'il existait des possibilités d'investissement en Afrique. Le représentant a demandé aux pays donateurs et au secrétariat de la CNUCED de consentir des efforts supplémentaires dans les domaines de l'APD et de la dette. Il fallait également renforcer les travaux de la CNUCED relatifs aux produits de base et à la diversification.

8. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que la CNUCED devait aussi s'intéresser aux problèmes de redressement et de développement après les conflits. Les pays africains avaient enregistré certains progrès grâce à l'exécution de réformes économiques. L'investissement étranger direct (IED)

en Afrique et les problèmes de surendettement du continent devaient être étudiés plus avant. La stabilité était un préalable indispensable pour attirer les ressources financières nécessaires au développement, et il fallait donc s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, dont la pauvreté et les crises humanitaires.

9. La représentante du **Japon** a accueilli avec satisfaction le rapport et a indiqué un certain nombre d'activités entreprises par le Gouvernement japonais à l'appui des pays africains. À la suite de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le troisième Forum Asie-Afrique et un forum commercial Afrique-Asie seraient organisés en Malaisie, un centre de promotion du transfert de technologie et de l'investissement Asie-Afrique serait créé en Malaisie et un séminaire sur la gestion de la dette serait organisé au Kenya en collaboration avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La représentante a apporté son appui aux activités de renforcement des capacités de la CNUCED en Afrique.

10. Le représentant de **Cuba** a dit qu'en dépit de ses problèmes économiques, Cuba fournissait une assistance technique aux pays africains dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la technologie. Il a demandé à la communauté internationale et aux pays riches de faire davantage pour l'Afrique.

11. Le porte-parole du **Groupe asiatique** (République islamique d'Iran) a déclaré soutenir les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, tout en espérant que la contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 aiderait les pays africains à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale.

12. Le représentant de la **Chine** a exprimé son appui aux activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Les pays africains, en particulier les pays subsahariens, devaient faire des efforts considérables et surmonter de grandes difficultés pour assurer leur croissance économique. Dans le contexte du Nouveau Programme, les grands pays donateurs devaient aider les pays africains en allégeant leur dette, en contribuant à la stabilisation des prix des produits de base et en ouvrant leurs propres marchés. Il fallait aider les pays en développement à s'intégrer dans le système commercial multilatéral. La Chine avait toujours aidé les pays africains et continuerait de le faire.

13. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a demandé que la CNUCED consacre davantage d'attention et de ressources aux questions concernant l'Afrique que ce n'avait été jusque-là le cas. Elle a demandé que le suivi de la Réunion de haut niveau consacrée aux PMA soit assuré de façon plus vigoureuse et a invité la CNUCED à aider pleinement les PMA à se préparer à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, prévue à Seattle. L'Agency for International Development des États-Unis tenait des réunions d'information sur le commerce dans divers pays du continent africain. La représentante a demandé aux autres donateurs de contribuer davantage aux programmes consacrés à l'Afrique. L'Afrique devait continuer d'occuper une place hautement prioritaire d'ici à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

14. Le représentant du **Soudan** a repris à son compte les préoccupations exprimées par les représentants du Maroc et de l'Égypte concernant la lenteur de la mise en oeuvre du suivi de la Réunion de haut niveau sur les PMA. Le moment était venu pour toutes les parties intéressées de se préoccuper de ce qui faisait obstacle à l'application des recommandations adoptées à cette réunion. Davantage d'informations étaient nécessaires sur les diverses activités réalisées par la CNUCED pour aider les PMA à s'intégrer dans l'économie mondiale. En particulier, des mesures devaient être prises pour permettre aux PMA qui n'étaient pas encore membres de l'OMC de le devenir rapidement.

15. Répondant aux questions soulevées par des délégations, le **coordonnateur de la CNUCED pour l'Afrique** a donné quelques informations sur l'étude de la dette entreprise par la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales, et a dit que le secrétariat analyserait les résultats du Sommet du G8 de Cologne concernant la question de la dette. Il s'est déclaré préoccupé de ce que l'APD, y compris l'APD destinée aux pays les plus pauvres, soit tombée à son plus bas niveau historique, tandis que les flux privés restaient insuffisants pour compenser cette chute. Le secrétariat de la CNUCED analysait les diverses initiatives relatives à l'Afrique et travaillait en étroite collaboration avec d'autres institutions sur les questions concernant le développement de l'Afrique. Le PNUD avait versé 1,1 million de dollars des États-Unis au titre d'un programme conjoint CNUCED/PNUD sur le renforcement des capacités pour le commerce et le développement en Afrique, et la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base avait déjà organisé un programme en fonction des fonds mis à sa disposition.

16. Concernant les préoccupations exprimées quant à l'impact des activités entreprises par le secrétariat, il serait répondu à certaines dans le rapport annuel sur les activités de coopération technique de la CNUCED. Dans ses futurs rapports, le secrétariat s'efforcerait de fournir des renseignements sur les incidences de ses activités. Pour ce qui était des objectifs de l'assistance fournie aux pays africains, ils correspondaient aux mandats intergouvernementaux donnés à la CNUCED et aux mandats contenus dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Les préoccupations exprimées concernant la lenteur du suivi de la Réunion de haut niveau sur les PMA seraient étudiées en concertation avec les six organismes d'assistance.

17. Dans le secteur des produits de base, les différents moyens pour la CNUCED d'apporter un soutien plus actif aux pays africains faisaient l'objet de discussions au plus haut niveau du secrétariat. Un document avait été établi par le secrétariat en réponse à la suggestion du Comité du programme et de la coordination de traiter la question de la diversification au niveau interorganisations, et la CNUCED s'était proposée pour diriger les activités à engager à ce niveau. Concernant l'assistance aux pays économiquement faibles ou vulnérables, elle menait des activités dans d'autres régions que l'Afrique et ne limitait pas son assistance aux seuls PMA.

18. La CNUCED espérait être associée aux activités futures en faveur de l'Afrique évoquées par la représentante du Japon; en fait, elle avait lancé nombre de ces programmes et jouait un rôle actif dans les domaines mentionnés par la représentante.

Chapitre II

PRÉPARATION DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

(Point 3 de l'ordre du jour)

19. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

"Renseignements à l'usage des participants" (TD/INF.35).

20. **Le Secrétaire du Comité national thaïlandais pour la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**, M. Kobsak Chutikul, Directeur général du Département des affaires économiques au Ministère thaïlandais des affaires étrangères, a dit que la Thaïlande avait décidé d'honorer l'offre qu'elle avait faite d'accueillir la Conférence malgré la gravité de la crise financière qui l'avait frappée après l'annonce de cette offre. De telles crises rendaient les travaux de la CNUCED plus utiles et plus indispensables que jamais. En outre, tout comme elle avait été un exemple de succès économique, la Thaïlande avait révélé comment une libéralisation trop hâtive ou certaines incidences négatives de la mondialisation pouvaient être des obstacles au développement économique et elle avait montré quelles pouvaient être les premières étapes du redressement après une crise. Le Secrétaire espérait que la dixième session de la Conférence permettrait à toutes les nations d'examiner les succès et les insuffisances des stratégies de développement et de parvenir à un nouveau consensus sur le développement qui servirait de cadre aux débats futurs. La Conférence serait l'occasion d'engager une réorientation de la mondialisation en cours.

21. La déclaration du Secrétaire du Comité national thaïlandais a été suivie d'un vidéoclip sur l'hospitalité et les traditions thaïlandaises, ainsi que sur les installations du Queen Sirikit National Convention Centre, où la Conférence tiendrait sa dixième session.

22. **Le Secrétaire général de la CNUCED** a dit qu'il n'avait jamais douté que la Thaïlande maintiendrait l'offre généreuse qu'elle avait faite d'accueillir la Conférence, malgré les revers économiques qu'elle avait subis. La dixième session de la Conférence serait l'occasion pour les pays asiatiques de montrer qu'ils avaient "repris leur place", retrouvant une croissance positive et progressant de nouveau dans la lutte contre la pauvreté. Tout comme le Secrétaire du Comité national thaïlandais, il considérait que la dixième session de la Conférence pouvait donner le ton des débats des prochaines décennies sur le développement. Si des leçons devaient être tirées de problèmes tels que ceux qu'avait connus la Thaïlande et d'autres pays d'Asie, la Conférence devait néanmoins regarder vers l'avenir et adopter une approche positive et constructive. Comme le Secrétaire l'avait déclaré, la mondialisation était un processus qui n'en était encore qu'à ses toutes premières étapes. On avait tout loisir d'en modifier l'orientation, si nécessaire, et les pays étaient en mesure de façonner leur propre destinée.

23. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** s'est inquiété du nombre de réunions et d'activités parallèles prévues pour la dixième session de la Conférence; il ne devrait pas y en avoir plus de trois ou quatre.

24. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de **l'Union européenne**, a réaffirmé la nécessité de reprendre rapidement les consultations sur les questions de fond devant être abordées à la Conférence. Tous les partenaires devraient avoir la possibilité de mieux comprendre les positions de leurs partenaires avant que de commencer à finaliser leur propre position, car il était extrêmement difficile d'ajuster des positions qui étaient déjà le résultat de compromis internes au sein d'un groupe. Un échange de vues sous l'égide du Président du Conseil devrait avoir lieu avant l'interruption de l'été, en tenant compte du projet de rapport du Secrétaire général, qui devrait être prochainement disponible.

25. Le représentant du **Japon** a dit que les préparatifs réalisés jusque-là semblaient avoir principalement mobilisé le Groupe des 77 et le secrétariat. Il fallait désormais organiser des échanges entre les groupes et entre le secrétariat et l'ensemble des États membres, par exemple dans le cadre de réunions informelles et par une information adéquate sur la préparation de la Conférence.

26. Le représentant du **Maroc**, parlant en sa qualité de Président du Comité préparatoire du Groupe des 77, a dit que le Groupe des 77 était en toute occasion disposé à tenir des consultations avec ses partenaires de développement, mais qu'il n'aborderait les questions de fond qu'après avoir finalisé sa propre position, ce qui serait très prochainement fait. Ce n'était que quand le Groupe aurait achevé ses discussions internes qu'il déciderait d'engager des consultations avec ses partenaires, avant l'interruption de l'été ou après la réunion ministérielle prévue à Marrakech en septembre 1999. Quant aux consultations sur le rapport du Secrétaire général, une décision ne pourrait être prise que lorsque le projet de rapport serait disponible.

27. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a présenté une note informelle, datée du 30 juin 1999, sur les activités de la CNUCED au titre des initiatives de négociation. Il était reconnu que des problèmes de capacité institutionnelle empêchaient souvent les pays en développement de bien se préparer aux négociations multilatérales. Ces pays ne disposaient pas non plus, comme les pays développés avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'un cadre institutionnel leur permettant d'approfondir leur compréhension des problèmes et de coordonner leurs positions. Le programme de la CNUCED relatif aux initiatives de négociation constituait l'axe central des activités menées par la CNUCED pour aider les pays en développement à se préparer activement aux négociations multilatérales.

28. Les activités relevant de ce programme avaient connu un démarrage vigoureux, en partie grâce aux ressources supplémentaires - provenant d'économies réalisées sur le budget ordinaire de l'ONU - allouées à la CNUCED par l'Assemblée générale. Elles contribueraient à la préparation des pays en développement à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), prévue en novembre/décembre 1999, quelques mois seulement avant la dixième session de la Conférence, car nombre de questions traitées dans le cadre de ce programme intéressaient les travaux de l'OMC. Deux réunions spéciales d'experts avaient déjà été organisées, pour lesquelles des études avaient été établies et auxquelles d'autres organisations, notamment l'OMC, la Banque mondiale et le Centre du commerce international CNUCED/OMC, avaient pleinement participé.

29. Une nouvelle phase des travaux avait récemment été abordée, avec l'organisation d'une réunion régionale à Séoul, à l'invitation du Gouvernement de la République de Corée. Une autre réunion avait actuellement lieu en Afrique du Sud, avec un généreux soutien financier du Gouvernement sud-africain, et une troisième était prévue en août en République dominicaine. Des renseignements détaillés sur ces trois réunions figuraient dans la note informelle mentionnée plus haut. Le secrétariat avait l'intention d'organiser des réunions informelles qui permettraient des échanges de vues entre les participants à ces réunions régionales et les parties intéressées à Genève.

30. Le Secrétaire général a souligné que, loin de vouloir fixer le programme de négociation des pays en développement, le secrétariat s'efforçait de faciliter les discussions de ces pays en leur fournissant des analyses, et aussi des points de vue, sur des questions de fond.

31. La représentante de la **Turquie** a dit qu'en raison de l'importance du programme d'activités de la CNUCED sur les initiatives de négociation des pays en développement, elle aurait préféré que les réunions, plutôt que d'être circonscrites à un niveau régional, soient organisées de façon que le plus grand nombre possible de pays puissent y participer. Elle attendait avec intérêt le compte rendu qu'en donnerait le secrétariat.

32. Le représentant de la **République de Corée** s'est félicité de la diffusion qui serait donnée aux résultats des réunions. Les pays en développement avaient besoin d'une assistance pour se préparer aux nouvelles négociations commerciales qui seraient lancées à Seattle fin 1999. La première réunion régionale organisée à Séoul les avait aidés à définir des initiatives positives pour ces négociations. Des efforts de ce genre aideraient au succès du lancement des nouvelles négociations commerciales et seraient bénéfiques pour les pays développés comme pour les pays en développement.

Chapitre III

RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC SUR SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

(Point 4 de l'ordre du jour)

33. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

"Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-deuxième session (ITC/AG(XXXII)/173)

34. Le représentant de la **Belgique**, parlant en sa qualité de **Président du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI)**, a présenté le rapport du Groupe sur sa trente-deuxième session. Le Groupe avait examiné les activités de coopération technique du CCI en 1998, ainsi que le fonctionnement du Fonds global d'affectation spéciale du Centre. Il avait félicité le CCI de ses réformes institutionnelles, du renforcement de sa collaboration avec d'autres organisations, du fonctionnement de ses mécanismes institutionnels et de sa capacité d'anticiper les besoins de ses clients. Le CCI avait recentré ses activités au plus près de ces besoins, passant de la mise en oeuvre de réformes administratives à l'exécution de programmes concrets sur le terrain. Quelques représentants avaient souligné combien il importait de trouver un juste équilibre entre les programmes interrégionaux, régionaux et nationaux.

35. Un certain nombre de mesures avaient été prises pour accroître les activités opérationnelles du CCI dans les pays, s'agissant notamment d'aider les pays partenaires à rattacher la promotion du commerce à d'autres politiques nationales de développement économique, d'évaluer les besoins nationaux et de mobiliser des ressources dans le cadre de partenariats avec les organismes de tutelle du CCI et d'autres organisations internationales.

36. Le Groupe avait loué le CCI pour le renforcement de sa collaboration avec d'autres organisations, notamment dans le cadre du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains. Il fallait toutefois redoubler d'efforts concernant l'application du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (PMA), ce qui nécessiterait une détermination sans réserve de toutes les parties intéressées, y compris des PMA eux-mêmes. Le Groupe avait réaffirmé avec force qu'il fallait donner un rang de priorité élevé aux PMA et avait noté avec préoccupation la stagnation des dépenses d'assistance technique en leur faveur.

37. La coopération avec la CNUCED et l'OMC pouvait encore être améliorée aux étapes initiales de la conception des programmes. Le Groupe avait encouragé le CCI à renforcer sa coopération avec des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods, et à développer les partenariats avec la société civile.

38. Concernant le rapport annuel sur les activités du CCI, le Groupe avait recommandé une approche privilégiant davantage l'évaluation et l'analyse, axée sur les objectifs et les résultats, où une plus grande attention serait accordée à des questions d'intérêt commun telles que l'atténuation de la pauvreté et l'égalité des sexes.

39. À la trente-deuxième session, comme il était d'usage, les représentants des gouvernements avaient annoncé ou confirmé des contributions volontaires au CCI. Le représentant a tenu à remercier les Gouvernements des pays ci-après, qui avaient annoncé des contributions pendant ou avant la réunion : Allemagne, Canada, Chine, Danemark, France, Inde, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse, ainsi que Belgique, Cote d'Ivoire, Grèce, Irlande et Italie.

40. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, s'est félicité de ce que le CCI soit passé du renforcement de ses capacités organisationnelles à l'exécution d'activités opérationnelles. Une coopération étroite et harmonieuse avec les divers acteurs sur le terrain devait être l'un des principes fondamentaux de l'activité pratique du CCI pour que celle-ci soit efficace et réponde aux besoins des bénéficiaires. Toute stratégie de développement efficace devait commencer par les PMA eux-mêmes : les organisations internationales devaient, non pas imposer des solutions, mais travailler ensemble pour offrir aux PMA les possibilités et les ressources dont ces pays avaient besoin pour s'aider eux-mêmes. La participation des bénéficiaires à l'élaboration des projets et à l'évaluation des besoins était indispensable, tout comme la participation du secteur privé et de la société civile.

41. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Chili) s'est félicité des progrès réalisés par le CCI, concernant en particulier la restructuration interne qui avait été menée à bien. Le Centre était désormais mieux équipé pour aider les pays en développement à apporter un soutien accru aux entreprises, notamment aux petites et moyennes entreprises, désireuses d'aborder le marché international. Le porte-parole a encouragé le CCI à intensifier et à élargir ses activités et ses programmes, surtout dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont la vulnérabilité les empêchait de s'intégrer correctement dans le système commercial international. Il a noté que le CCI ne pourrait mener efficacement ses activités que s'il était doté des ressources nécessaires.

Décision

42. Le Conseil a pris note du "Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-deuxième session", ainsi que des déclarations prononcées sur le point 4 de l'ordre du jour.

Chapitre IV

QUESTIONS DIVERSES

(Point 6 de l'ordre du jour)

a) **Redevances annuelles de maintenance**

43. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

"Viabilité financière de certains programmes de la coopération technique de la CNUCED" (TD/B/EX(21)/CRP.1)

44. Le **Chef du Service de la gestion des ressources de la CNUCED** a dit que la mise en place d'une comptabilité analytique, demandée par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-troisième session, se poursuivait selon les étapes recommandées par le consultant. Le système de comptabilité analytique retenu avait été mis en place pour le programme SYGADE en avril et pour le programme SYDONIA en juin; le programme SIAM suivrait au quatrième trimestre de 1999. Le secrétariat de la CNUCED remerciait le Gouvernement britannique d'avoir mis à sa disposition le logiciel nécessaire à l'installation du système comptable.

45. Le document dont était saisi le Conseil contenait des chiffres concernant le programme SYGADE pour les mois de mai et juin, mais cela n'était pas encore suffisant pour que le Conseil puisse prendre une décision sur l'introduction de redevances annuelles de maintenance. Des renseignements plus complets devraient être disponibles pour la trente-quatrième session du Groupe de travail, fin septembre 1999. On pouvait néanmoins déjà observer que les données figurant à l'annexe II du document TD/B/EX(21)/CRP.1 confirmaient en gros les chiffres précédemment présentés au Groupe de travail sur le coût des activités générales d'appui à la maintenance, qui représentait environ un tiers des dépenses de l'équipe centrale d'appui du programme SYGADE.

46. La demande continuait de croître pour les trois programmes, et 18 nouveaux pays avaient engagé des projets relevant de ces programmes au cours des derniers mois (2 pour le SIAM, 5 pour le SYDONIA et 11 pour le SYGADE). La moitié de ces pays financeraient leur participation sur leurs propres ressources ou en empruntant auprès des institutions financières internationales (principalement la Banque mondiale), tandis que les autres seraient financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou par des donateurs bilatéraux, à savoir les Gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Suisse.

47. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Chili) a dit que son Groupe n'avait reçu le document traitant du point à l'étude que quelques jours auparavant et qu'il n'était donc pas encore en mesure d'exprimer sa position sur cette importante question. Il a proposé que celle-ci continue d'être examinée par le Groupe de travail, ce qui permettrait d'éclaircir un certain nombre de points obscurs soulevés par les pays du Groupe latino-américain et caraïbe.

Décision

48. Le Conseil a pris note de l'information fournie et a demandé au Groupe de travail de continuer d'examiner la question à sa trente-quatrième session.

b) Atelier de coordination des hauts conseillers des ministres du commerce des pays les moins avancés

49. Le représentant de l'**Éthiopie**, parlant en sa qualité de rapporteur de l'atelier, organisé à Sun City (Afrique du Sud) du 21 au 25 juin 1999, a dit que cette réunion avait bénéficié d'une forte participation, avec des représentants des capitales et des missions des PMA à Genève et à Bruxelles, d'organisations régionales et internationales, de groupements économiques sous-régionaux et du secteur privé. Une séance interactive de vidéoconférence avait été organisée avec le secrétariat de la CNUCED, dont le Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, sans littoral ou insulaires, et un groupe d'ambassadeurs à Genève sur le nouveau système commercial multilatéral et divers aspects des Accords de l'OMC. Le principal document d'information avait été établi par le Bureau du Coordonnateur spécial. Outre leurs conclusions et un communiqué, les participants à l'atelier avaient adopté des propositions relatives à un nouveau plan global d'action pour l'intégration des PMA dans l'économie mondiale.

50. Les participants avaient passé en revue l'expérience acquise et les problèmes rencontrés par les PMA concernant l'application des Accords du Cycle d'Uruguay et les incidences de ces accords sur leurs perspectives de commerce et de développement. Ils avaient examiné la question de la participation des PMA à l'élaboration des règles du commerce mondial, ainsi que les moyens d'accroître les avantages potentiels, tout en réduisant le plus possible les risques de la mondialisation pour ces pays. Ils s'étaient déclarés préoccupés par la marginalisation continue des PMA, comme en témoignait la diminution incessante de la part déjà faible de ces pays dans le commerce, l'investissement et la production au niveau mondial. La solution de ce problème de marginalisation exigeait de la communauté internationale l'adoption de mesures globales et coordonnées en faveur des PMA.

51. Les participants avaient également noté avec une profonde préoccupation la précarité de la situation socioéconomique des PMA et les faiblesses structurelles de leur économie, tous éléments qui étaient facteurs de faible compétitivité, d'exclusion sociale et de profonde pauvreté. De plus, les nombreuses promesses d'aide faites aux PMA étaient restées lettre morte, de sorte que les programmes de réforme intérieure n'avaient pas eu tous les effets escomptés - et avaient même parfois eu des effets négatifs. Parallèlement, l'aide publique au développement ne cessait de diminuer, et l'aide provenant du principal groupe de donateurs, à savoir le Comité d'aide au développement de l'OCDE, se réduisait à la portion congrue. Les mesures récemment prises pour réduire l'endettement des PMA étaient les bienvenues, même si une action plus vigoureuse s'imposait d'urgence. L'absence d'accès aux marchés, la baisse des prix des produits de base, une dépendance excessive des recettes en devises à l'égard d'un petit nombre de produits de base et la faiblesse des flux financiers continuaient de freiner les perspectives de croissance et de développement des PMA.

52. Le processus de mondialisation devait être maîtrisé et géré par la communauté internationale de façon à faciliter l'intégration des PMA dans l'économie mondiale et à favoriser une répartition plus équitable des avantages de cette mondialisation. Pour cela, des mesures seraient nécessaires de la part des PMA eux-mêmes et de leurs partenaires de développement pour renforcer leurs capacités de production - développement des infrastructures physiques et institutionnelles, mise en valeur des ressources humaines, amélioration de l'accès aux marchés, exécution de politiques visant à renforcer la compétitivité de secteurs d'importance stratégique pour le développement du commerce de ces pays, etc. Un régime d'admission en franchise devrait être accordé immédiatement à tous les produits exportés par les PMA.

53. Le champ, la structure et le calendrier des futures négociations commerciales multilatérales auraient une grande influence sur la capacité des PMA de participer efficacement à ces négociations, étant donné leurs ressources humaines et financières limitées. L'application d'un traitement spécial et différencié devrait faire partie intégrante des règles régissant le système commercial multilatéral, et les PMA qui n'étaient pas encore membres de l'OMC devraient pouvoir bénéficier d'une procédure d'accession accélérée.

54. Les participants avaient décidé de présenter les résultats de l'atelier en tant que contribution formelle des PMA à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, à la dixième session de la Conférence et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Ils avaient approuvé une stratégie de négociation collective visant à promouvoir les intérêts des PMA en tant que groupe et avaient décidé de constituer un groupe de travail chargé de suivre les questions concernant les PMA dans le cadre du programme de travail de l'OMC. Ils avaient également souligné combien il importait de fournir aux PMA une assistance technique pour le renforcement de leur capacité de négociation, notamment en les aidant à élaborer des initiatives de négociation.

c) Déclaration du G15 sur une stratégie globale pour l'emploi

55. Le représentant de l'**Égypte**, parlant en sa qualité de **Président du Groupe des 15** (groupe représentatif de pays en développement), a présenté un document du G15 sur une stratégie globale pour l'emploi, qui avait été soumis à la quatre-vingt-septième session de la Conférence internationale du travail, en juin 1999. Le neuvième sommet du G15, tenu à Montego Bay (Jamaïque) en février 1999, avait souligné la nécessité d'apporter des solutions appropriées à la crise financière, qui avait eu de lourdes conséquences économiques et sociales et avait aggravé le chômage et la pauvreté. Le chômage était un problème mondial qui menaçait le tissu socioéconomique de la société, et dont la solution passait par une stratégie mondiale : les droits fondamentaux des travailleurs devaient être reconnus au niveau international. L'Organisation internationale du Travail (OIT), en tant qu'organisation permettant aux gouvernements, aux employeurs et aux représentants des travailleurs d'exprimer leurs vues, devait conduire le travail d'élaboration et d'application d'une stratégie globale pour l'emploi.

56. La création d'emplois était l'une des quatre priorités fondamentales formulées par le Directeur général de l'OIT, et l'organisation pouvait s'appuyer sur l'expérience qu'elle avait accumulée au cours de décennies de

travaux de recherche et d'analyse. Pour lutter contre les effets du chômage sur les travailleurs les plus vulnérables, à savoir les femmes, les personnes âgées et les personnes extrêmement pauvres, il fallait encourager l'esprit d'entreprise dans les pays en développement. Une stratégie globale pour l'emploi devrait s'appuyer sur la coopération des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations compétentes, y compris la CNUCED. Elle devrait notamment viser à protéger les groupes les plus défavorisés, à assurer une protection contre le chômage et à promouvoir l'équité entre les sexes.

d) Fonds commun pour les produits de base

57. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de **l'Union européenne**, a demandé au secrétariat de tenir les États membres informés des conséquences pour la CNUCED du projet de mémorandum d'accord entre la CNUCED et le Fonds commun pour les produits de base qui avait été examiné par le Conseil d'administration du Fonds en avril 1999.

Chapitre V

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la réunion

58. La vingt et unième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 1er juillet 1999; elle s'est composée de deux séances, les 903ème et 904ème séances plénières du Conseil. Elle a été ouverte par M. Chak Mun See (Singapour), président du Conseil.

B. Bureau de la vingt et unième réunion directive

59. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-cinquième session, le Bureau du Conseil à la vingt et unième réunion directive était composé comme suit :

Président :	M. Chak Mun See	(Singapour)
Vice-Président :	M. Nobutoshi Akao	(Japon)
	M. Carlos Amat Fores	(Cuba)
	M. Petko Draganov	(Bulgarie)
	Mme Savitri Kunadi	(Inde)
	M. Roderic M.J. Lyne	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Syargei Mikhnevich	(Biélorus)
	M. Alphonse Oseku	(Ouganda)
	M. Carlos Pérez del Castillo	(Uruguay)
	M. Raimundo Pérez-Hernández	(Espagne)
	M. Mounir Zahran	(Égypte)
Rapporteur :	M. Philippe Merlin	(France)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

60. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième réunion directive (TD/B/EX(21)/1), tel que modifié. L'ordre du jour adopté figure dans l'annexe I.

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

61. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

"Organismes intergouvernementaux participant aux activités de la CNUCED"
(TD/B/IGO/LIST/2, Add.1 et 2)

62. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande à sa présente réunion, mais son attention a été attirée sur le changement de nom de deux organismes intergouvernementaux qui étaient déjà admis à participer aux activités de la CNUCED. Le Conseil de l'Accord de Carthagène s'appelait désormais Secrétariat général de la Communauté andine, et l'Agence de coopération culturelle et technique était devenue l'Organisation internationale de la francophonie.

b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

63. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation ci-après :

"Listes des ONG participant aux activités de la CNUCED"
(TD/B/NGO/LIST/2, Add.1, 2 et 3)

"Demande présentée par OXFAM International" (TD/B/EX(21)/R.1)

"Demande présentée par Ingénieurs du monde" (TD/B/EX(21)/R.2)

"Demande présentée par l'Organisation panafricaine pour le développement durable" (TD/B/EX(21)/R.3)

"Demande présentée par l'Association mondiale des zones franches industrielles" (TD/B/EX(21)/R.4)

64. OXFAM International, Ingénieurs du monde, l'Organisation panafricaine pour le développement durable et l'Association mondiale des zones franches industrielles avaient demandé à être inscrits sur la liste prévue à l'article 77 du règlement intérieur du Conseil. Le Secrétaire général de la CNUCED avait consulté le Bureau du Conseil à propos de ces demandes d'inscription, et celui-ci avait approuvé les recommandations du Secrétaire général. Le Conseil a décidé que les quatre organisations seraient classées, comme recommandé, dans la catégorie générale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 a) de sa décision 43 (VII).

c) Désignation du Président et du Bureau du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-sixième session

65. M. Philippe Petit (France) a été désigné pour occuper le poste de Président du Conseil à sa quarante-sixième session.

E. Rapport du Conseil sur sa vingt et unième réunion directive

(Point 7 de l'ordre du jour)

66. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à compléter, sous l'autorité du Président, le rapport sur sa présente réunion.

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA VINGTIÈME RÉUNION DIRECTIVE DU CONSEIL

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique
3. Préparation de la dixième session de la Conférence
4. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-deuxième session
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
 - c) Désignation du Président et du Bureau du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-sixième session
6. Questions diverses
 - a) Redevances annuelles de maintenance
 - b) Ateliers de coordination des hauts conseillers des ministres du commerce des pays les moins avancés
 - c) Déclaration du G15 sur une stratégie globale pour l'emploi
 - d) Fonds commun pour les produits de base
7. Rapport du Conseil sur sa vingt et unième réunion directive

Annexe II

PARTICIPATION *

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Jamahiriya arabe libyenne
Algérie	Jamaïque
Allemagne	Japon
Angola	Jordanie
Argentine	Liban
Australie	Luxembourg
Autriche	Madagascar
Bangladesh	Malaisie
Bahreïn	Malte
Bélarus	Maroc
Belgique	Maurice
Bhoutan	Mexique
Bolivie	Myanmar
Brésil	Népal
Bulgarie	Nigéria
Canada	Norvège
Chili	Oman
Chine	Pakistan
Costa Rica	Panama
Croatie	Paraguay
Cuba	Pays-Bas
Danemark	Pérou
Dominique	Philippines
Égypte	Portugal
Équateur	République arabe syrienne
Espagne	République de Corée
États-Unis d'Amérique	République dominicaine
Éthiopie	République populaire démocratique de Corée
ex-République yougoslave de Macédoine	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Singapour
France	Slovaquie
Gabon	Soudan
Ghana	Suisse
Guatemala	Thaïlande
Inde	Tunisie
Indonésie	Turquie
Iran (République islamique d')	Uruguay
Iraq	Yémen
Irlande	Zambie
Italie	

*La liste des participants porte la cote TD/B/EX(21)/INF.1.

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés en qualité d'observateur à la réunion :

Rwanda
Saint-Siège

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Centre Sud
Communauté européenne
Organisation arabe du travail
Organisation de la Conférence islamique
Organisation internationale de la francophonie

4. Les institutions spécialisées ci-après et une organisation apparentée étaient représentées à la réunion :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté à la réunion.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et
commerciales
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Organisation internationale de normalisation
Organisation internationale de perspective mondiale
